

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du 7 décembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 7 décembre 2022 à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Neuville-sur-Saône s'est réuni à la Salle de Conseil, sous la présidence d'Éric BELLOT, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été dûment transmis aux conseillers municipaux le 30 novembre 2022.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 21

Votants : 27

Présents : Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Séverine DEJOUX, Florian JEDYNAK, Anne MOREL, Michel ROULLIAT, Florence GAGNEUR, Yves ARTETA, Jérôme JARDIN, Kamal DJEMAA, Gérard PLAISANTIN, Philippe JUSTE, Véronique CHIAVAZZA, Nasser MESSAÏ, Isabelle BOGAS, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Alain LÂBAT, Patrick SAILLOT, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON.

Excusés ayant remis pouvoir : Vincent ALAMERCERY pour Isabelle BOGAS ; Roger PEDOJA pour Anne MOREL, Nicole MESSEGUE pour Yves ARTETA, Claire AZEMA pour Odile BALTHAZARD, Leïla BEN MAHFOUD pour Nicolas PASTY, Gisèle COIN pour Guillemette DEBORDE.

Absent excusé : Patrick RACHAS.

Absente : Nelly NAVARRO TACHON.

A été nommé secrétaire : Kamal DJEMAA.

Objet : Élection des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc "restauration scolaire"

Auteur : Amélie BLETTERY

Rapporteur : Anne MOREL

Le Conseil Municipal,

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU la délibération n°D22135 du 22 décembre 2022 portant création d'une commission d'appel d'offres ad hoc "restauration scolaire" et fixant les conditions de dépôt des listes,
- VU les articles D 1411-5 et L 1411-5, L2121-21 et L2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **DECIDE** :
 - **D'ELIRE** les membres, soit 5 titulaires et 5 suppléants qui composeront cette commission :

Après appel à candidatures, une seule liste est proposée, comportant autant de candidats que de sièges à pourvoir.

À l'unanimité du Conseil municipal et en application de l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales il est décidé que l'élection des membres de la commission se fera par un vote à main levée.

La liste unique est proclamée élue par 27 voix pour, 0 contre et 0 abstention.

- **DE PROCLAMER** l'élection des membres de la commission d'appel d'offres ad hoc "restauration scolaire" suivants :

Membres titulaires	Membres suppléants
Kamal DJEMAA	Anne MOREL
Séverine DEJOUX	Michel ROULLIAT
Florian JEDYNAK	Yves ARTETA
Patrick SAILLOT	Christophe BRUNETTON
Patrick RACHAS	Nelly NAVARRO-TACHON

- **DE PRENDRE ACTE** que Monsieur le Maire préside de droit la commission d'appel d'offres ad hoc "restauration scolaire",
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Pour extrait conforme,
Neuville-Sur-Saône, le 7 décembre 2022
Le Maire,
Eric BELLOT.



Acte rendu exécutoire après

- Télétransmission en Préfecture le 13/12/2022
- Publication par voie électronique le 13/12/2022